

# courir nevers

 lejournal  
du centre



**DIMANCHE 24 OCTOBRE 2021 - 5EME EDITION**

## REGLEMENT DES COURSES

*Tout au long de ce texte, toute référence à « aux participants », etc. exprimée au genre masculin doit, évidemment, être entendue aussi au genre féminin. Cette formulation a été choisie par commodité.*

### 1. PROGRAMME

#### Dimanche 24 octobre :

9h30 : Semi-marathon – course mixte à partir de la catégorie Juniors né(e)s 2003 et avant

9h50 : Animations Benjamins et Minimes mixtes né(e)s de 2006 à 2009 / 2 000 m (non chronométrée – sans classement)

10h15 : Animations Ecoles d’Athlé et Poussins mixtes né(e)s de 2010 à 2014 / 1 000 m (non chronométrée – sans classement)

11h30 : 10 km - course mixte à partir de la catégorie Cadets né(e)s en 2005 et avant

11h35 : 5 km - course mixte à partir de la catégorie Minimes né(e)s en 2007 et avant

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout participant s'engage à :

- 2.1 Remplir les formalités d'engagement et **respecter strictement les clauses du présent règlement et les indications des services de police et des commissaires de courses.**
- 2.2 Se munir de **quatre épingles** pour fixer sur sa poitrine le dossard muni d'une puce électronique fourni par l'organisation sans le plier, le couper et le détériorer.
- 2.3 **Ne pas courir accompagné d'un animal.**
- 2.4 Se soumettre à un éventuel **contrôle anti - dopage.**
- 2.5 **Droit à l'image** : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs de Courir à Nevers ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Nevers, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- 2.6 Pour le **semi-marathon**, les coureurs qui termineront leur premier tour **au-delà du temps limite de 1 h 00** et leur deuxième tour **au-delà de 2h00** seront arrêtés et sortis de la course.

## 3. MODALITES D'INSCRIPTIONS

### 3.1 Renseignements

Mail : couriranevers@centrefrance.com / Site Internet <http://www.couriranevers.fr>

### 3.2 Inscriptions individuelles :

- par Internet via le site [www.couriranevers.fr](http://www.couriranevers.fr) jusqu'au samedi 23 octobre 2021 (12h)
- Nous ne prendrons pas d'inscriptions le Jour J.

### 3.3 Inscriptions Challenge Entreprises:

Par internet via le site [www.couriranevers.fr](http://www.couriranevers.fr) jusqu'au dimanche 17 octobre 2021 (minuit)

### 3.4 Pour le 5km, 10km et le semi-marathon :

**Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession :  
DE CERTAINES LICENCES FEDERALES OU D'UN CERTIFICAT MEDICAL**

#### REGLEMENTATION 2021

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition
- ou d'une licence **compétition** délivrée par la FSCF, FSGT, UFOLEP, FFSU en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

**Aucun engagement ne sera hors internet.**

**° Inscriptions au Challenge Entreprises jusqu'au dimanche 17 octobre 2021 23h59.**

**° Inscriptions individuelles jusqu'au samedi 23 octobre 2021 12h00**

### 3.5 La course des 5km

Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

### 3.6 Litiges :

Tous les litiges seront examinés, par une commission souveraine, suite à une demande écrite et le dépôt d'une caution de 50 €

## 4. TARIFS D ENGAGEMENT

### 4.1 Course des 5 km :

- jusqu'au 23 octobre à 12h : 8 € (+1€ de frais d'inscription)

### 4.2 Course des 10 km (label FFA Régional, classant et qualificatif) :

- jusqu'au 23 octobre à 12h : 12 € (+1€ de frais d'inscription)

### 4.3 Course des 21,1 km (label FFA Régional classant et qualificatif et championnat de la Nièvre de semi-marathon)

- jusqu'au 23 octobre à 17h : 17 € (+1€ de frais d'inscription)

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical, d'un test RT-PCR ou antigénique positif.

## 5. PARCOURS ET CIRCULATION

### 5.1 Parcours

- **21,1 km** : Parcours sur 3 boucles identiques.  
Fléchage au sol et indication kilométrique.  
Le contrôle d'arrivée sera clos 3 h 00 après le départ.  
*!! Les coureurs qui termineront leur premier tour au-delà du temps limite de 1h00 et leur deuxième tour au-delà de 2h00 seront arrêtés et sortis de la course. !!*
- **10 km** : Parcours sur 2 boucles différentes 3/7km  
Le Contrôle d'arrivée sera clos 1 h 30 après le départ.
- **5 km** : Parcours sur 1 boucle.  
Le contrôle d'arrivée sera clos 1h après le départ

### 5.2 Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite. Ayez l'esprit sportif et aidez-nous dans notre organisation.

## 6. DOSSARDS

### 6.1 Dossards individuels

Les dossards correspondants aux engagements individuels effectués en ligne seront disponibles

à **l'Hôtel Mercure, Quai de Médine à Nevers** :

- du mercredi 20 au vendredi 22 de 11h à 19h.

**au parc Roger Salengro** :

- le samedi 23 de 15h à 19h et,

- le dimanche 24 octobre de 7h30 à 45minutes avant le départ de votre course

Nous ne recommandons pas de venir chercher vos dossards et Tee-Shirts hors de ces créneaux.

Le dossard doit être épinglé sur la poitrine et la puce collée dessus ne doit pas être retirée.  
Le porte dossard est interdit

### **6.2 Dossards Challenge Entreprises**

Les dossards correspondants aux engagements au Challenge Entreprises effectués jusqu'au 17 octobre seront disponibles du mercredi 20 au samedi 23 octobre de 11H à 19H à l'Hôtel Mercure, Quai de Médine à Nevers.

### **6.3 Dossards Challenge Scolaire**

Les dossards correspondants aux engagements au Challenge Scolaire effectués jusqu'au 17 octobre seront disponibles du mercredi 20 au samedi 23 octobre de 11H à 19H à l'Hôtel Mercure.

## **7. STARTERS ET CHRONOMETREURS**

### **7.1 Départ de la course**

Le départ de la course sera donné par un coup de feu, un coup de corne ou similaire, par une personne identifiée comme « starter ». Ce signal pourra être donné par une personnalité sous le contrôle de la personne identifiée comme « starter ». Les commandements et procédures pour les épreuves officielles de plus de 400 m seront utilisés et des avertissements réguliers préalables seront donnés régulièrement avant le départ de la course.

### **7.2 Chronométrage**

Pour les distances chronométrées, à savoir le 5km, 10km et le semi marathon :

Les règles de chronométrage sont celles prévues dans les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme.

Un dispositif de chronométrage à puces sera utilisé pour établir le temps officiel.

Le temps officiel sera le temps qui se sera écoulé entre le coup de pistolet de départ et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète. Cependant, chaque un athlète franchissant la ligne de départ après le coup de pistolet de départ se verra communiquer son temps réel réalisé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée. Ce temps ne pourra pas être considéré comme temps officiel. Dans tous les cas, l'ordre dans lequel les athlètes franchissent la ligne d'arrivée sera considéré comme le classement officiel à l'arrivée.

### **7.3 Meneur d'allure**

1 meneur d'allure sera mis en place

## **8. JURY DE COURSES**

Un jury composé par le Comité d'organisation sera seul habilité à décider en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve. Il pourra prononcer des disqualifications en cas de non-respect du règlement. Il sera aidé dans sa tâche par un directeur de course et des commissaires de parcours, et si nécessaire de toutes personnes reconnues pour leur compétence et leurs connaissances techniques.

Tous les litiges seront examinés, suite à une demande écrite et le dépôt d'une caution de 50 €, par une commission souveraine.

## 9. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

### 9.1 Classements individuels pour les 3 courses chronométrées

Les classements individuels seront établis par sexe et comme suit :

- Classement général, toutes catégories confondues dit « **SCRATCH** »  
Une médaille commémorative récompensera les 3 premiers de ce classement  
Une médaille commémorative récompensera le premier Nivernais et la première Nivernaise
- Classement général, par catégories  
Une médaille commémorative récompensera le premier de chaque catégorie, lors de la remise des prix organisée à l'occasion du challenge entreprises (voir ci-dessous).  
Les médailles pour le championnat de la Nièvre de Semi-marathon seront également remises lors de cette occasion.

L'ensemble des classements sera consultable dès le mardi 26 octobre à 15 h sur le site Internet [www.couriranevers.fr](http://www.couriranevers.fr)

### 9.2 Classements Challenge Entreprises

Un challenge entreprises sera organisé sur le 5, 10 et le 21,1 km.

Il sera établi un classement mixte sur le 5, 10 et le 21,1 km.

Le classement sera établi par addition des temps des 4 premiers concurrents inscrits au challenge.

Pour être valable et comptabilisée dans les classements, une équipe devra comporter au minimum 4 inscriptions sur une même distance. Si une équipe n'a pas au minimum 4 participants sur une distance, elle ne sera pas classée au titre du challenge Entreprises mais au titre du classement individuel.

Les équipes ne peuvent pas être composées par les entreprises elles-mêmes. Les équipes sont composées en fonction des temps réalisés sur la distance choisie (5, 10 ou 21,1 km) par les coureurs.

*Exemple avec 13 participants sur le 10 KM*

*Les coureurs ayant réalisé les 4 meilleurs temps composeront l'équipe 1.*

*Les coureurs ayant réalisé les 4 temps suivants composeront l'équipe 2.*

*Les coureurs ayant réalisé les 5 temps suivants composeront l'équipe 3. (Les 4 meilleurs temps seront toutefois pris en compte pour le classement de l'équipe)*

Les classements définitifs des challenges après validation du directeur sportif de l'épreuve et suite aux éventuelles réclamations seront publiés le jeudi 28 octobre à 12h sur le site Internet [www.couriranevers.fr](http://www.couriranevers.fr)

### 9.3 Récompenses :

Outre les récompenses liées au classement des épreuves, un tee-shirt sera offert à chaque engagé payant dans la limite de 900.

### 9.4 Podiums :

La remise des récompenses liées au classement sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire.

Le dimanche 24 octobre seront remis les récompenses scratch hommes et femmes de chaque course.

Les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course devront se présenter sur le podium d'animation. Un dispositif d'escorte des athlètes entre la ligne d'arrivée et le podium sera mis en place par l'organisateur.

Les récompenses des Challenge Entreprises et des premiers de chaque catégorie seront remises à l'Hôtel Mercure a une date qui sera communiqué via les RS. Chaque lauréat sera contacté via son entreprise ou à titre individuel.

## 10. RAVITAILLEMENTS

### 10.1 Course des 5 km:

- Au vu des conditions sanitaires et des recommandations FFA, aucun ravitaillement durant la course ne sera effectué. Un ravitaillement final aura quant à lui lieu à l'arrivée du parcours.

### 10.2 Course des 10 km :

- Au vu des conditions sanitaires et des recommandations FFA, aucun ravitaillement durant la course ne sera effectué. Un ravitaillement final aura quant à lui lieu à l'arrivée du parcours.

### 10.3 Course des 21,1 km :

- Aucun poste d'épongeage pour cette année en raison de la crise sanitaire.
- 1 poste de ravitaillement liquide sera installé rue Henri Barbusse
- Un poste de ravitaillement sera aménagé dans le parc Roger Salengro à l'arrivée

## 11. SECURITE ET SERVICE MEDICAL

### 11.3 Sécurité :

Les organisateurs assureront la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protections et d'intervention dans le cadre légal.

### 11.2 Service médical :

Il sera assuré par l'Ordre de Malte

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

## 12. CONTRÔLES ANTIDOPAGE

### 12.1 Organismes

Les organisateurs prévoient le dispositif obligatoire de contrôle anti-dopage et mettront les moyens nécessaires à la réalisation d'un éventuel contrôle anti-dopage.

### 12.2 Athlètes

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur.

## 13. ASSURANCE

### 13.1 Responsabilité civile (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)

Le Journal du Centre est assuré dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de GENERALI

### 13.2 Responsabilité accident :

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les licenciés et les titulaires du Pass'Running auprès de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance « accident corporel », sous réserve de non renonciation aux garanties. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## 14. CAS DE FORCE MAJEURE

**En cas de nouvelles vagues d'épidémie déclarées par les autorités nationales de santé interdisant la tenue de l'événement :**

- Le participant se verra reporter son inscription à la manifestation 2022 sur la même distance et au même tarif ou sera remboursé sur demande en envoyant un mail à [cfrunningtour@gmail.com](mailto:cfrunningtour@gmail.com) (hors frais d'inscription en ligne de 1€).

## 15. PASS SANITAIRE

**Dans le respect des directives gouvernementales, le pass sanitaire sera obligatoire pour tous les coureurs de plus de 12 ans :**

- Le participant devra faire contrôler son pass sanitaire pour participer à la manifestation. 2 points de contrôle seront mis en place dimanche sur le village.